

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 2 mai 2017****CP2017_05_16
id. 3141**

L'an deux mille dix-sept le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**INTERVENTION DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE
D'URBANISME
RÉVISION DU P.O.S. AVEC PASSAGE EN P.L.U.
COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

Monsieur le Président soumet à la Commission Permanente, pour avis, le projet de révision du P.O.S. avec passage en P.L.U. de la Commune de CASTELSARRASIN.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Toutefois, le Conseil Départemental souhaite une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental pour toute implantation à vocation industrielle, artisanale ou commerciale, d'habitat densifié (lotissements), d'aménagement paysager, etc...

Madame la Conseillère Départementale et Monsieur le Conseiller Départemental du canton de Castelsarrasin, agissant pour le compte du Département, n'ont pas eu d'observation particulière sur ce dossier.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la révision du P.O.S. avec passage en P.L.U. concernant la commune de Castelsarrasin selon les préconisations susvisées.

Adopté.

Monsieur Jean-Philippe BÉSIERS ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC